

Dans mon comté, j'ai eu l'avantage d'assister à la réunion de l'institut agricole et, à cette occasion, un cultivateur très intelligent qui présidait l'assemblée et qui est aussi président de l'institut, a dit que le premier ministre d'Ontario avait fait preuve de sagesse en établissant ces instituts agricoles par tout le pays, et en envoyant les professeurs des collèges agricoles et de la ferme expérimentale à ces réunions dans le but d'enseigner l'agriculture aux cultivateurs. A la réunion à laquelle j'assistais, j'ai écouté très attentivement le professeur Robertson. Il a dit qu'à la ferme expérimentale du comté de Wellington, on avait fait des expériences avec une vingtaine de qualités différentes de maïs, que, dans son opinion, nous obtiendrons de meilleurs résultats avec notre maïs indigène, qu'avec tout autre maïs américain importé pour l'ensilage. Les honorables députés de la gauche prétendent toujours être l'écho des agriculteurs et les défenseurs de leurs intérêts. Je proteste contre cette prétention ; il y a de ce côté-ci de la chambre une forte majorité qui représente une plus grande somme d'intérêts agricoles du Canada, que ce qui est représenté par les députés de la gauche. J'ignore si j'aurais pris la parole sur cette question, si mon collègue l'honorable député de Bruce-ouest (M. Rowand) qui est un homme que je respecte infiniment, n'avait pas parlé. Je suis convaincu qu'il ne voudrait jamais représenter les choses sous un faux jour et, lorsqu'il a parlé de l'importation du maïs destiné à l'ensilage, il n'a pas voulu attaquer la politique nationale, ni la ridiculiser en aucune manière. Il ne croit pas que le gouvernement puisse inventer une législation qui aurait pour effet de nous donner de bonnes récoltes, mais c'est un homme de bon sens, puisqu'il vient du comté de Bruce.

Quant aux cultivateurs de ce pays, je suis certain, qu'en proportion de leur nombre, ils peuvent supporter favorablement, sous le rapport financier, la comparaison avec les manufacturiers du Canada. Les manufacturiers ou, du moins, quelques-uns d'entre eux ont acquis leurs fortunes avant l'adoption de la politique nationale. Ils avaient de forts capitaux à faire valoir. Il est vrai que la politique nationale a stimulé l'industrie manufacturière du pays, mais elle a aussi produit la concurrence, la concurrence a fait baisser les prix et ce sont les cultivateurs qui profitent aujourd'hui des bas prix.

Aujourd'hui, on peut acheter pour \$150 une lieuse pour laquelle il aurait fallu payer \$300 avant la politique nationale, et il en est ainsi pour toute autre chose. On parle de la ficelle qu'il faut pour lier un acre de maïs ; mais avant la fabrication de ces machines à lier, un cultivateur payait 50 centins par acre, et \$1.00, si la récolte était abondante, pour faire lier le rendement d'un acre de terre. Je me rappelle que lorsque j'étais jeune et que je travaillais sur une ferme, on fauchait la récolte au javellier, et celui qui fauchait deux acres et demi ou trois acres de grain avait fait une bonne journée. Aujourd'hui, en dépit de l'augmentation du prix de la ficelle, un cultivateur peut lier sa récolte à beaucoup meilleur marché qu'autrefois, grâce aux machines à lier. Dans mon comté natal, je pourrais citer une foule de gens qui sont venus s'établir sur une terre avec très peu de moyens et qui possèdent aujourd'hui des propriétés valant de \$50,000 à \$100,000. Je pourrais citer les noms au besoin, et je ne crains pas de dire que dans toute l'étendue du pays, si on compare les manufacturiers qui sont

dans les affaires depuis trente ou quarante ans, avec ceux qui se sont livrés à l'agriculture depuis le même espace de temps, on verra qu'à proportion de leur nombre, les cultivateurs ont réussi beaucoup mieux que les manufacturiers.

Quant à la quantité de maïs qu'il faut pour ensemer un acre, je puis dire que le professeur Robertson, dans sa conférence à l'assemblée de l'institut de mon comté, a rapporté qu'il avait fait plusieurs expériences pour s'assurer de la quantité de maïs qu'il convient de semer par acre. Il a essayé de le semer en rang, en mettant les pieds à trois, cinq et sept pouces les uns des autres, et c'est ce dernier mode qui a donné le meilleur résultat. En prenant cela comme base, il ne faut que trois mesures de maïs au lieu de deux minots pour ensemer un acre de terrain, et c'est cette méthode qui donne les meilleurs résultats.

M. HESSON : L'honorable député de Brome (M. Fisher) ne manque jamais une occasion de nous dire qu'il représente les cultivateurs. Nous connaissons tous ce cultivateur de fantaisie et nous sommes heureux de l'avoir parmi nous, dans toutes les occasions. Je lui ferai cependant remarquer que sur ce côté-ci de la chambre, il se trouve aussi des représentants des intérêts agricoles, tout comme il s'en trouve de l'autre côté, et que, pendant qu'il se donne comme le représentant d'une faible partie de la province de Québec, il y a ici des députés qui représentent la grande majorité de la province de Québec et, eux aussi, ont droit de parler au nom des cultivateurs. Bien que nous aimions aussi à voir les cultivateurs pouvoir faire venir leur maïs sans payer de droits, nous tenons compte aussi des difficultés qu'une semblable législation causerait au gouvernement, à moins qu'il ne s'importât de grandes quantités de grosses céréales pour nourrir les animaux.

Il n'y a probablement pas deux postes de douanes au Canada où le douanier soit en état de faire la distinction entre la qualité particulière de maïs destinée aux semences, et la masse de maïs qui serait importée pour l'élevage ou la distillation. Chez moi, dans la ville de Stratford, 22,000 boisseaux de maïs ont été importés l'an dernier, et je suis certain que pas un des douaniers de ce port est capable de distinguer une qualité de maïs de l'autre. La même difficulté se présenterait pour le blé et tous les autres grains. Je crois que les cultivateurs comprennent qu'il n'est pas à leur avantage de permettre l'entrée en franchise du maïs, sous prétexte de leur procurer des grains de semence à bon marché et de leur épargner 7½ centins par boisseau qui est le droit actuel, au risque d'ouvrir la porte à l'importation du maïs destiné à la nourriture des animaux, qui ferait concurrence aux produits de leurs propres fermes. Ils comprennent que le risque serait trop grand.

L'honorable député de l'opposition qui a parlé avant moi, et deux honorables députés de la droite ont prétendu que l'ensilage est le mode le plus avantageux et le plus productif, le plus économique qui puisse être adopté sur une ferme, et qu'il serait très désirable de le voir pratiqué par tous les cultivateurs, et, cependant, je regrette de voir que très peu en apprécient l'utilité pour nourrir les animaux. Je ne crois pas que même si cet avantage de 7½ centins sur deux minots qu'il faut pour ensemer un acre de terre était assuré, se serait une garantie suffisante, à moins que le gouvernement n'imagine